



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

[Christopher.fry2@forces.gc.ca](mailto:Christopher.fry2@forces.gc.ca)

<b>Title/Titre</b> BIPOD SYSTEM / SYSTÈME BIPIED		<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> W8486-246751/A	
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 07 December, 2023			
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  Christopher Fry  <a href="mailto:Christopher.fry2@forces.gc.ca">Christopher.fry2@forces.gc.ca</a>			
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>		<b>FAX No – N° de fax</b>	
<b>Destination</b>  See Herein			

**Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Instructions:**

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>
At – à :
<b>2:00PM EST</b>
On - le :19 January, 2024

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
<b>Bidder to complete</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	<b>4</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	4
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 ACCORD COMMERCIAUX.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b> .....	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE .....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES .....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</b> .....	<b>7</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	7
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b> .....	<b>9</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	10
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>11</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	11
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b> .....	<b>13</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	13
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 PAIEMENT .....	15
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	16
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	16
6.9 LOIS APPLICABLES .....	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	16
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE .....	16
6.12 ASSURANCES.....	17
6.13 EMBALLAGE .....	17
6.14 EMBALLAGE .....	17
6.15 ASSURANCE DE QUALITÉ.....	17
<b>ANNEXE « A »: BASE DE PAIEMENT</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXE « B » SYSTÈME DE BIPIED DE SYSTÈME D'ARME MULTICALIBRE</b> .....	<b>20</b>
<b>ANNEXE « C » PLAN D'ÉVALUATION TECHNIQUE - SYSTÈME DE BIPIED DE SYSTÈME D'ARME MULTICALIBRE</b> .....	<b>25</b>
<b>APPENDICE 1 À ANNEXE « C » PLAN D'ÉVALUATION TECHNIQUE - SYSTÈME DE BIPIED DE SYSTÈME D'ARME MULTICALIBRE</b> .....	<b>31</b>

---

<b>APPENDICE 2 À ANNEXE « C » PLAN D'ÉVALUATION TECHNIQUE - SYSTÈME DE BIPIED DE SYSTÈME D'ARME MULTICALIBRE.....</b>	<b>35</b>
<b>PIÈCE-JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>37</b>
SOUMISSION FINANCIÈRE.....	37
<b>PIÈCE-JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>40</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	40
<b>PIÈCE-JOINTE 3 DE LA PARTIE 5- DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>41</b>
LISTE DE NOMS POUR LE FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ .....	41

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des travaux**

Le besoin est décrit à l'annexe « B », - Système de bipied de système d'arme multicalibre.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accord commerciaux**

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2023-06-8) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
- c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.
- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptés.
- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) est supprimé en entier

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

Clauses du *Guide des CCUA* [B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel

---

## 2.2 Présentation de soumissions par voie électronique

- a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b.
- b) **Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante.** Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit

Section I: Soumission technique: 1 copies électroniques en format PDF et format MS Excel.;

Section II: Soumission financière: 1 copies électroniques en format PDF;

Section III: Attestations: 1 copies électroniques en format PDF;

Section IV: Renseignements supplémentaires: 1 copies électroniques en format PDF

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les soumissionnaires doivent soumettre un document d'expédition en format PDF par courriel à l'autorité contractante indiquant la date à laquelle les échantillons préalables à l'adjudication ont été expédiés à l'adresse fournie au para 4.1.1.2. Les échantillons préalables à l'adjudication doivent être reçus avant la date limite de la sollicitation.

#### **Section II: Soumission financière**

Bidders must submit their financial bid as follows:

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à 25 DAFC Montréal. Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe 1 à la partie 3 - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Clauses du *Guide des CUA* [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### **3.1.3 Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

### **3.1.4 Section IV: Renseignements supplémentaires**

Le Soumissionnaire doit fournir les informations manquantes requises pour compléter la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les soumissionnaires doivent fournir toutes les informations techniques requises dans l'Annexe "C" – Plan d'évaluation technique Système de bipied de système d'arme multicalibre.

##### **4.1.1.2 Échantillons préalables à l'adjudication et documents à l'appui**

Aux fins de l'évaluation technique, pour déterminer la capacité du soumissionnaire à respecter les exigences techniques, trois (3) échantillons de systèmes de bipieds de système d'arme multicalibre, (chacun contenant une paire de pieds de bipied à pointe, une paire de pied de bipied à griffe/ski, une paire de pieds de bipied en caoutchouc et une paire de tige d'extension de bipied), les résultats d'essai et les certificats de conformité, tel que précisé à l'annexe "C" – Plan d'évaluation technique, Système de bipied de système d'arme multicalibre, doivent être soumis à la date et heure de clôture des soumissions sans frais pour le Canada.

Les échantillons doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Quartier général de la Défense nationale  
SMA(Mat) / DGGPET / DAAT 3-4-1-2  
BIN, 2-2E19  
101 promenade Colonel By, Ottawa (ON)  
K1A 0K2  
a/s Christopher Fry

Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie, sur chacun des échantillons préalables à l'adjudication ou sur leur emballage:

- a) Le numéro de l'invitation
- b) le nom du soumissionnaire; et
- c) l'heure et la date de clôture.

Les résultats d'essai et les certificats de conformité doivent être envoyés électroniquement avec la soumission.

Le fait de ne pas présenter les échantillons préalables à l'adjudication et tous les documents à l'appui dans le délai prescrit rendra la soumission non-recevable. Les échantillons fournis par le soumissionnaire demeurent la propriété du Canada.

Le soumissionnaire doit veiller à ce que les échantillons préalables à l'adjudication soient fabriqués conformément aux exigences techniques et soient pleinement représentatifs de la soumission. Le rejet de tout échantillon préalable à l'adjudication rendra la soumission non recevable.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) 25 DAFC Montréal Québec Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

#### **4.2 Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué sur une base globale est le plus bas.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848\)](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « B » – Système de bipieds de système d'armes multicalibre.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2022-12-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » désigne Sa Majesté le Roi du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

#### **6.4 Durée du contrat**

##### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus 90 jours après l'attribution du contrat.

##### **6.4.2 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « B » – Système de bipied de système d'arme multicalibre du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

##### **6.4.3 Instructions d'expédition**

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA); 25DAFC Montréal, QC.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez vous n'a été fixé.
  - a. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal  
Montréal (Québec)  
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)  
514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282  
Courrier électronique : [25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca](mailto:25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca)

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Christopher Fry  
DAAT 3-4-1-2  
Agente des acquisitions et du soutien du matériel  
Ministère de la Défense nationale  
Sous-ministre adjoint (matériel)  
Directeur général de la gestion du programme d'équipement terrestre  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario), K1A 0K2  
Courriel: [Christopher.Fry2@forces.gc.ca](mailto:Christopher.Fry2@forces.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

*Note aux soumissionnaires, sera inséré au moment de l'attribution du contrat*

Le responsable technique pour le contrat est :

Name: \_\_\_\_\_  
Title: \_\_\_\_\_  
Organization: \_\_\_\_\_  
Address: 101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario), K1A 0K2  
Telephone : \_\_\_\_\_  
E-mail address: \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable

---

technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

*Note aux soumissionnaires, veuillez compléter cette section*

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe « A », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ *le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat*. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Paiements multiples

Clauses du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12): Paiements multiples

#### 6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

[C2000C](#) (2007-11-30): Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a) Dépôt direct (national et international) ;
- b) Échange de données informatisées (EDI) ;
- c) Virement télégraphique (international seulement);

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) Une copie en format électronique (PDF) au consignataire:
    - i. 25 DAFC Montreal Comptes payables [25dafccontrat@forces.gc.ca](mailto:25dafccontrat@forces.gc.ca)
  - b) Une copie en format électronique (PDF) à l'autorité technique.
  - c) Une copie en format électronique (PDF) à l'autorité contractante.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2022-12-01), Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- c) Annexe « B », Système de bipied de système d'arme multicalibre.;
- d) Annexe « A », Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*)

## 6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

## **6.12 Assurances**

SACC *Manual* clause [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

## **6.13 Emballage**

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les numéros d'article en quantités de 1 par paquet.

## **6.14 Emballage**

Clauses du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30), Etiquetage

Clauses du *Guide des CCUA* [D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

Clauses du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

## **6.15 Assurance de qualité**

Clauses du *Guide des CCUA* [D5545C](#) (2019-05-30), ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

**ANNEXE « A »: Base de paiement**

Adresse de la destination	
25 DAFC Montreal	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E. Montreal, QC H1N 2E9 Canada

**Quantité ferme**

ARTICLES	DESCRIPTION	UNITÉ DE DISTRIBUTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE FERME: RDA, TAXES APPLICABLES EN SUS
001	NNO NCAGE NR BIPIED, FUSIL	KT	244	\$ _____
002	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, CAOUTCHOUC	PR	50	\$ _____
003	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, POINTE	PR	50	\$ _____
004	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, GRIFFE	PR	50	\$ _____
005	NNO NCAGE	PR	50	\$ _____

	NR PIED, BIPIED, EXTENSION			
--	-------------------------------	--	--	--

**Quantité Optionnelle**

ARTICLES	DESCRIPTION	UNITÉ DE DISTRIBUTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE FERME		
				ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
006	NNO NCAGE NR BIPIED, FUSIL	KT	450	\$ _____	\$ _____	\$ _____
007	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, CAOUTCHOUC	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____
008	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, POINTE	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____
009	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, GRIFFE	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____
010	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, EXTENSION	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Année 1 : Prix si commandé dans les 12 mois à compter de la date d'attribution du contrat.

Année 2 : Prix si commandé dans les 13 à 24 mois à compter de la date d'attribution du contrat.

Année 3 : Prix si commandé dans les 25 à 36 mois à compter de la date d'attribution du contrat.

**ANNEXE B**

**SYSTÈME D'ARME À CALIBRES MULTIPLES**

**BIPIED**

**DESCRIPTION D'ACHAT TECHNIQUE**



Numéro de référence : W8476-246751

Date : 7 novembre 2023

Préparé par :  
DAPES 9

Autorité technique/Gestionnaire du cycle de vie du matériel  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
Ottawa (Ont.) K1A 0K2



**AVIS**

Le présent document a été révisé par l'autorité technique et ne porte sur aucune marchandise contrôlée. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues initialement avec le document demeurent applicables.

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 Portée

1.1.1 Les tireurs d'élite doivent engager des cibles se trouvant jusqu'à 1200 m avec le système d'arme à calibres multiples (SACM), et ce, de manière précise, le jour comme nuit et dans des conditions météorologiques extrêmes. Ils doivent souvent effectuer dans de courts délais d'engagement des tirs difficiles visant des objectifs inopinés fixes ou mobiles. Ils doivent donc disposer d'un bipied de SACM fiable, précis et facile à régler qui constitue une plateforme de tir stable depuis laquelle ils sont assurés d'atteindre leurs objectifs de mission.

1.1.2 La présente spécification présente en détail les exigences obligatoires que le bipied de SACM doit respecter.

### 1.2 Sigle et acronymes

Sigles et acronymes	Description
°	Degré(s)
AT	Autorité technique
DAT	Description d'achat technique
mm	Millimètre
OTAN	Organisme du Traité de l'Atlantique Nord
po	Pouce
SACM	Système d'arme à calibres multiples
STANAG	Accord de normalisation OTAN

## 2 DOCUMENTS APPLICABLES

### 2.1 Applicabilité

Les documents énumérés à la section 2.2 portent sur les normes obligatoires qui sont applicables à la présente description d'achat technique (DAT) et qui en font partie. L'entrepreneur doit s'assurer d'en posséder la version à jour. La version des documents mentionnés ci-après était en vigueur pendant l'exécution du contrat, s'applique à la DAT et en fait partie. Tout autre ouvrage auquel on fait référence ailleurs dans le document doit n'être considéré que comme une source d'information supplémentaire. L'entrepreneur doit signaler à l'autorité technique (AT) toute incohérence observée entre la DAT et les documents indiqués. En cas de différence entre le contenu de la DAT et celui des documents identifiés, celui de la DAT prévaut.

## 2.2 Normes militaires

- 2.2.1 Mil-Std 810G – *Environmental Engineering Considerations and Laboratory Tests* (essais de laboratoire et considérations en matière de génie environnemental).
- 2.2.2 STANAG 4694 – Rail d'accessoires de l'OTAN.
- 2.2.3 Mil-A-8625 – *Anodic Coatings for Aluminum and Aluminum Alloys* (revêtements anodiques pour l'aluminium et les alliages d'aluminium).
- 2.2.4 Mil-DTL-32439A – *Detail Specification Cloth, Duck, Textured Nylon* (spécification détaillée relative à un tissu de toile texturé à base de nylon).

## 3 EXIGENCES

### 3.1 Exigences physiques

- 3.1.1 Le bipied du SACM doit être livré avec tous les composants permettant au tireur d'élite de le fixer au rail d'accessoires de l'OTAN, à la position de 6 h, sur le SACM C21 fabriqué conformément au STANAG 4694.
- 3.1.2 L'interface du bipied de SACM avec le rail d'accessoires de l'OTAN doit demeurer fixe en cours de tir continu avec le SACM C21, lorsqu'il est configuré pour des munitions de calibre .338 Lapua Magnum (LM).
- 3.1.3 L'interface du bipied de SACM avec le rail d'accessoires de l'OTAN doit comporter au moins un tenon de recul qui atténue tout déplacement entre le mécanisme d'interface et le rail.
- 3.1.4 Le bipied du SACM doit être installé et retiré manuellement, sans outil.
- 3.1.5 Le bipied du SACM, dont l'interface de rail, doit pouvoir être retiré du rail d'accessoires de l'OTAN en un seul composant à l'aide d'au moins un levier de retrait/verrouillage rapide.
- 3.1.6 Le dégagement au sol du bipied de SACM par rapport au rail d'accessoires de l'OTAN, à la position de 6 h, doit être d'au plus 178 mm (7,0 po) lorsque les pattes du bipied sont complètement escamotées et rabattues à 90 degrés.
- 3.1.7 Le dégagement au sol du bipied de SACM par rapport au rail d'accessoires de l'OTAN, à la position de 6 h, doit être égale ou supérieur à 210 mm (8,25 po) et d'au plus 254 mm (10,0 po) lorsque les pattes du bipied sont complètement déployées et rabattues à 90 degrés.
- 3.1.8 La surface occupée au sol par le bipied de SACM doit totaliser au plus 368 mm (14,5 po) lorsque les pattes du bipied sont complètement déployées et rabattues à 90 degrés.
- 3.1.9 Le bipied du SACM doit présenter une amplitude de déplacement de 180 degrés de l'avant vers l'arrière, ainsi qu'être verrouillable selon au moins 5 positions réparties uniformément dans cette amplitude (à 0°, 45°, 90°, 135° et 180° ou à 0°, 30°, 60°, 90°, 120°, 150° et 180°).
- 3.1.10 Le bipied du SACM doit être stable dans toutes ses positions de verrouillage.
- 3.1.11 Les pattes du bipied de SACM ne doivent pas plier sous les charges exercées par la mise à feu de l'arme et le poids du tireur d'élite, lorsque ce dernier vise et assure sa position de visée.
- 3.1.12 Les pattes du bipied de SACM ne doivent pas tourner et permettre au SACM C21 de se déplacer en cours de tir.
- 3.1.13 Chaque patte de bipied de SACM doit être réglable en longueur et verrouillable avec une main selon au moins 4 positions.
- 3.1.14 Le tireur d'élite doit pouvoir changer les positions des pattes du bipied de SACM en au plus 5 s.

- 3.1.15 L'inclinaison latérale du bipied de SACM doit être réglable.
- 3.1.16 Le bipied de SACM doit permettre une inclinaison latérale au moyen d'un seul pivot.
- 3.1.17 Le bipied du SACM doit être verrouillable selon toutes les inclinaisons latérales possibles.
- 3.1.18 Lorsque le bipied de SACM est verrouillé en position d'inclinaison latérale, il doit maintenir cette position même si le tireur d'élite met l'arme à feu ou se déplace sur celle-ci.
- 3.1.19 Le bipied du SACM doit être inclinable sur au moins 15° à gauche et 15° à droite, par rapport à la position centrale, pour un déplacement total d'au moins 30°.
- 3.1.20 Le bipied du SACM ne doit pas être réglable selon un déplacement horizontal.
- 3.1.21 Le bipied de SACM, dont les fixations d'interface avec le rail et les pieds de caoutchouc, doit peser au plus 635 g (22,4 oz).
- 3.1.22 Le bipied de SACM doit être noir.
- 3.1.23 Les pieds du bipied de SACM doivent se composer de caoutchouc ou d'une matière similaire qui en empêche le déplacement et amortit les chocs de mise à feu.
- 3.1.24 Les pieds du bipied de SACM doivent être amovibles et remplaçables par le tireur d'élite.
- 3.1.25 Le bipied du SACM doit se composer d'un aluminium 6061-T6 ou d'une matière substitutive approuvée par l'AT.
- 3.1.26 Les composants métalliques du bipied de SACM doivent être anodisés avec un revêtement dur de type III et de classe 2 conforme à la MIL-A-8625.
- 3.1.27 Le bipied du SACM ne doit nécessiter aucun entretien de l'utilisateur, sauf sur le plan du nettoyage et de la lubrification.
- 3.1.28 Le bipied du SACM doit être utilisable dans des environnements de catégorie climatique C2 (froid; -46 °C) et A1 (chaud et sec; 49 °C), conformément à la Mil-Std 810G.

### **3.2 Pieds substitutifs et pochette**

- 3.2.1 Le bipied de SACM doit être livré avec des pieds remplaçables conçus pour la glace (souvent appelés « pointes »).
- 3.2.2 Le bipied de SACM doit être livré avec des pieds remplaçables conçus pour la terre/boue (souvent appelés « crampons » ou « patins »).
- 3.2.3 Le bipied de SACM doit être livré avec un ensemble de rallonges conçues pour prolonger les pattes d'au moins 508 mm (2,0 po).

- 3.2.4 Les pieds remplaçables du bipied de SACM (pointes et crampons ou patins) et les rallonges de patte doivent être livrés dans une pochette à fermeture éclair composée de Cordura 330 Denier ou d'un Cordura plus robuste de classe 2 ou 3 noir ou beige, conformément à la Mil-DTL-32439A.

### **3.3 Ensemble de dessins techniques**

- 3.3.1 Des dessins doivent être fournis pour permettre le catalogage de tous les composants de bipied (ils doivent présenter le NCAGE du fabricant d'origine, le numéro de pièce, l'article et ses caractéristiques clés).

- 3.3.1.1 Pieds à pointes (paire).

- 3.3.1.2 Pieds à crampons ou patins (paire).

- 3.3.1.3 Pieds de caoutchouc (paire).

- 3.3.1.4 Prolongements de patte (paire).

### **3.4 Niveau de maturité technologique**

- 3.4.1 Le bipied de SACM doit être du NMT 9 : validation de la technologie réelle par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel.

**ANNEXE C**

**SYSTÈME D'ARME À CALIBRES MULTIPLES**

**BIPIED**

**PLAN D'ÉVALUATION TECHNIQUE  
ET  
INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**



Numéro de référence : W8476-246751

Date : 7 novembre 2023

Préparé par :  
DAPES 9  
Autorité technique/Gestionnaire du cycle de vie du matériel  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
Ottawa (Ont.) K1A 0K2



**AVIS**

Le présent document a été révisé par l'autorité technique et ne porte sur aucune marchandise contrôlée. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues initialement avec le document demeurent applicables.

## 1 **Portée**

### 1.1 **Objet**

1.1.1 La partie 1 du présent document vise à décrire la méthode d'évaluation technique des soumissions relatives au bipied de système d'arme à calibres multiples (SACM) et la partie 2, à fournir des instructions aux soumissionnaires relativement aux articles demandés et à leur préparation.

### 1.2 **Instructions aux soumissionnaires**

1.2.1 Les soumissionnaires doivent suivre les instructions figurant dans le présent document.

### 1.3 **Sigles et acronymes**

Sigle ou acronyme	Description
ASATE	Arme semi-automatique pour tireur d'élite
AT	Autorité technique
DAT	Description d'achat technique
NF	Note finale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
STANAG	Accord de normalisation OTAN

## 2 **Documents applicables**

### 2.1 **Documents du MDN et du gouvernement au Canada**

2.1.1 Mil-Std 810G – *Environmental Engineering Considerations and Laboratory Tests* (essais de laboratoire et considérations en matière de génie environnemental).

2.1.2 STANAG 4694 – Rail d'accessoires de l'OTAN.

### **3 Partie 1 – Plan d'évaluation technique des soumissions**

#### **3.1 Aperçu**

3.1.1 L'évaluation technique des soumissions relatives au bipied de SACM aura lieu par phase et visera à en établir la conformité globale, au terme de chacune des phases.

3.1.2 Les phases d'évaluation sont résumées ci-après.

#### **3.2 Phase 1 – Évaluation technique**

3.2.1 Cette phase consistera en un examen physique des échantillons et des documents justificatifs techniques obligatoires fournis par les soumissionnaires. Seules les soumissions jugées techniquement conformes durant cette phase passeront à la phase 2 (essai d'utilisation). Les propositions non conformes seront rejetées.

#### **3.3 Phase 2 – Essai d'utilisation**

3.3.1 Cette phase visera à soumettre les échantillons fournis par les soumissionnaires à des essais effectués par du personnel militaire, sur le terrain, afin d'en évaluer le rendement et de leur attribuer des points selon un barème et des critères préétablis.

3.3.2 Pour qu'une soumission soit jugée conforme, une note finale (NF) d'au moins 64 sur 84 devra lui être attribuée.

### **4 Critère d'évaluation**

#### **4.1 Phase 1 – Critères obligatoires**

4.1.1 Ces critères figurent dans le classeur d'évaluation technique de l'appendice 1 de l'annexe C. Les propositions non conformes à ceux-ci seront rejetées.

#### **4.2 Phase 2 – Essai d'utilisation**

4.2.1 Le nombre de points minimal à obtenir d'après les critères pertinents est indiqué à la section 6 de l'annexe C.

## 5 Phase 1 – Évaluation selon des critères obligatoires

### 5.1 Documentation de soumission

5.1.1 Les propositions des soumissionnaires devraient comprendre un exemplaire signé et daté du classeur d'évaluation technique (appendice 1 de l'annexe C), dans lequel les colonnes d'auto-évaluation 5 à 7 ont été remplies et la documentation justificative exigée jointe, comme indiquée à la colonne 4. Aucun renvoi à des sources externes ou des sites Web ne sera accepté. On présente ci-après les instructions relatives à l'information à fournir dans les colonnes 5 à 7 et **l'objet de** celle devant figurer à la colonne 4.

#### 5.1.2 Colonne 4

5.1.2.1 On indique dans cette colonne ce que les soumissionnaires doivent fournir avec leurs propositions (échantillons, rapports d'essai, documentation justificative, etc.), afin d'en prouver la conformité aux exigences obligatoires.

#### 5.1.3 Colonne 5 – Auto-évaluation des soumissionnaires

5.1.3.1 Cette colonne consiste en une auto-évaluation des soumissionnaires dans laquelle ils devraient indiquer la conformité/non-conformité de leurs propositions à chaque exigences d'évaluation obligatoires. Chaque champ comprend un menu déroulant présentant deux choix, soit « Conforme » ou « Non conforme ».

#### 5.1.4 Colonne 6 – Emplacement des preuves dans la documentation de soumission

5.1.4.1 Dans cette colonne, les soumissionnaires devraient clairement indiquer où dans la documentation de proposition (document, page et paragraphe) les évaluateurs peuvent trouver de l'information prouvant la conformité des offres aux exigences obligatoires.

#### 5.1.5 Colonne 7 – Déclaration et/ou commentaires des soumissionnaires

5.1.5.1 Dans cette colonne, les soumissionnaires devraient fournir l'information supplémentaire qu'ils souhaitent soumettre à l'examen des évaluateurs, selon chacune des exigences obligatoires.

## 5.1.6 Compte de points de conformité

5.1.6.1 Dans la partie supérieur du classeur, les soumissionnaires peuvent voir leur nombre total de points de conformité aux exigences obligatoires.

## 6 Phase 2 – Essai d'utilisation

### 6.1 Évaluation de rendement

6.1.1 Les évaluateurs mettront à l'essai les échantillons des soumissionnaires d'après le processus décrit dans la présente section.

### 6.2 Évaluateurs

6.2.1 Trois tireurs experts ou tireurs d'élite qualifiés effectueront l'évaluation de rendement.

### 6.3 Tirs d'essai

6.3.1 Pour chacun des échantillons, chaque évaluateur mettra à feu 20 cartouches de calibre .338 LM (B408) avec un SACM C21 muni des bipieds à évaluer. Pour restreindre au maximum tout biais, les bipieds seront utilisés lors de tirs réalisés conformément au tableau 1 ci-après (en présumant que quatre bipieds ont été jugés conformes à la phase 1).

	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4
Tireur 1	Bipied C	Bipied A	Bipied D	Bipied B
Tireur 2	Bipied A	Bipied C	Bipied B	Bipied D
Tireur 3	Bipied B	Bipied D	Bipied C	Bipied A

Tableau 1 : attribution des bipieds aux tireurs

### 6.4 Note d'évaluation

6.4.1 Immédiatement après chaque tir, les évaluateurs devront noter les bipieds utilisés selon un questionnaire normalisé de type Likert (voir l'appendice 2 de l'annexe C). Pour chaque critère, au plus sept points seront attribués par question. Le nombre total de points attribués par un seul évaluateur à un seul bipied consistera en la somme de ceux alloués en fonction de chaque question à laquelle cet évaluateur doit répondre au sujet de ce bipied. Aux fins d'établissement de la conformité pendant la phase 2, le nombre de points alloués à un bipied consistera en la moyenne des notes des trois évaluateurs (soit la somme des trois notes distinctes divisée par trois). Cette note moyenne constituera la NF des soumissions.

## 6.5 Phase 2 – Conformité

6.5.1 Pour qu'une soumission soit jugée conforme, une NF d'au moins 64 sur 84 doit lui être attribuée.

6.5.2 Les soumissions non conformes seront rejetées.

## 6.6 Conformité de la documentation

6.6.1 Les soumissionnaires doivent identifier la documentation présentée pour confirmer la conformité de leurs bipieds aux exigences obligatoires. Celle-ci peut consister en des rapports d'essai produits par de tierces parties indépendantes, des rapports d'essai internes, des dessins de composant/d'ensemble, des documents d'assurance de la qualité, des spécifications de matériel, des spécifications de produit, des ouvrages de commercialisation, des manuels d'utilisation/de pièces, etc. Dans la mesure du possible, les soumissionnaires devraient prouver la conformité de leurs articles en fournissant plus d'un document.

## 6.7 Rapports d'essai relatifs aux soumissions

6.7.1 Tous les essais demandés doivent être réalisés dans des laboratoires universitaires, gouvernementaux ou indépendants accrédités dont le personnel possède de l'expérience en matière d'essai des articles livrés et les installations se trouvent sur le territoire d'un État membre de l'OTAN. Aucun des essais ne doit être exécuté par un autre organisme que ceux susmentionnés sans l'autorisation écrite préalable de l'AT.

## 6.8 Échantillons de soumission

6.8.1 Les soumissionnaires doivent attester que leurs échantillons de soumission physiques équivalent à ceux faisant l'objet de leurs rapports d'essai relatifs aux soumissions, afin que les résultats obtenus correspondent à ceux figurant dans ces rapports, si les échantillons de soumission physiques (ou ceux qui en sont issus) ont été soumis aux mêmes essais.

## Appendices

Appendice 1 : classeur d'évaluation technique (fichier .xlsx)

Appendice 2 : questionnaire d'évaluation de bipied

**APPENDICE 1 DE L'ANNEXE C**

**CAHIER D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**SYSTÈME D'ARME À CALIBRES  
MULTIPLES (SACM)**

**BIPIED**

**GUIDE DES SOUMISSIONNAIRES**



Numéro de référence : W8476-246751

Date : 7 novembre 2023

Préparé par :  
DAPES 9

Autorité technique/Gestionnaire du cycle de vie du matériel  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
Ottawa (Ont.) K1A 0K2



**AVIS**

Le présent document a été révisé par l'autorité technique et ne porte sur aucune marchandise contrôlée. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues initialement avec le document demeurent applicables.

Date de soumission :	
Numéro d'id. unique du soumissionnaire :	
Produit :	
Signature du soumissionnaire :	

**Compte de conformité aux exigences obligatoires selon le soumissionnaire**

Nombre d'exigences obligatoires	39
Nombre d'éléments CONFORMES aux exigences obligatoires	0

**Compte de conformité aux exigences obligatoires selon l'évaluateur**

Nombre d'exigences obligatoires	39
Nombre d'éléments CONFORMES aux exigences obligatoires	0

Col. 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE			À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR		
Renvoi à l'ex.	Description du critère d'évaluation	Type de critère	Instructions supplémentaires	Colonne 5 Auto-évaluation du soumissionnaire	Colonne 6 Emplacement des preuves dans la documentation de soumission	Colonne 7 Déclaration et/ou commentaires du soumissionnaire	Colonne 8 Instructions à l'évaluateur	Colonne 9 Évaluation de l'évaluateur	Colonne 10 Commentaires de l'évaluateur
<b>Description d'achat technique</b>									
3.1.1	Le bipied du SACM doit être livré avec tous les composants permettant au tireur d'élite de le fixer au rail d'accessoires de l'OTAN, à la position de 6 h, sur le SACM C21 fabriqué conformément au STANAG 4694.	Obligatoire	Fournir 3 bipieds (dont le bipied, le support d'interface avec le rail de l'OTAN, les pieds de caoutchouc, à pointes et à crampons ou à patins, les rallonges de patte et une pochette à fermeture éclair).  Aussi désignés comme 3 échantillons de soumission.  Les soumissionnaires devrait fournir toutes les instructions d'utilisation/d'installation qu'il juge nécessaires à l'usage/la mise en place de l'équipement.				Confirmer la conformité à l'exigence en s'assurant que 3 échantillons de soumission complets ont été fournis.  Lorsque les soumissionnaires ont fourni des instructions d'utilisation/d'installation, ces dernières doivent être suivies pendant l'évaluation des échantillons de soumission. Dans le cas contraire, les évaluateurs doivent recourir aux pratiques d'essai exemplaires fondées sur l'évaluation d'autres bipieds.		
3.1.2	L'interface du bipied de SACM avec le rail d'accessoires de l'OTAN doit demeurer fixe en cours de tir continu avec le SACM C21, lorsqu'il est configuré pour des munitions de calibre .338 Lapua Magnum (LM).	Obligatoire	Rapport d'essai  ou  conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant tous les rapports d'essai fournis par les soumissionnaires ou la conformité de leur documentation.		
3.1.3	L'interface du bipied de SACM avec le rail d'accessoires de l'OTAN doit comporter au moins un tenon de recul qui atténue tout déplacement entre le mécanisme d'interface et le rail.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.4	Le bipied du SACM doit être installé et retiré manuellement, sans outil.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.5	Le bipied du SACM, dont l'interface de rail, doit pouvoir être retiré du rail d'accessoires de l'OTAN en un seul composant à l'aide d'au moins un levier de retrait/verrouillage rapide.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.6	Le dégagement au sol du bipied de SACM par rapport au rail d'accessoires de l'OTAN, à la position de 6 h, doit être d'au plus 178 mm (7,0 po) lorsque les pattes du bipied sont complètement escamotées et rabattues à 90 degrés.	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.1.7	Le dégagement au sol du bipied de SACM par rapport au rail d'accessoires de l'OTAN, à la position de 6 h, doit être égale ou supérieur à 210 mm (8,25 po) et d'au plus 254 mm (10,0 po) lorsque les pattes du bipied sont complètement déployées et rabattues à 90 degrés.	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.1.8	La surface occupée au sol par le bipied de SACM doit totaliser au plus 368 mm (14,5 po) lorsque les pattes du bipied sont complètement déployées et rabattues à 90 degrés.	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.1.9	Le bipied du SACM doit présenter une amplitude de déplacement de 180 degrés de l'avant vers l'arrière, ainsi qu'être verrouillable selon au moins 5 positions réparties uniformément dans cette amplitude (à 0°, 45°, 90°, 135° et 180° ou à 0°, 30°, 60°, 90°, 120°, 150° et 180°).	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		

		À REMPLIR PAR LE SOUSMISSIONNAIRE					À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR		
Col. 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	Colonne 9	Colonne 10
Renvoi à l'ex.	Description du critère d'évaluation	Type de critère	Instructions supplémentaires	Auto-évaluation du soumissionnaire	Emplacement des preuves dans la documentation de soumission	Déclaration et/ou commentaires du soumissionnaire	Instructions à l'évaluateur	Évaluation de l'évaluateur	Commentaires de l'évaluateur
<b>Description d'achat technique</b>									
3.1.10	Le bipied du SACM doit être stable dans toutes ses positions de verrouillage.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.11	Les pattes du bipied de SACM ne doivent pas plier sous les charges exercées par la mise à feu de l'arme et le poids du tireur d'élite, lorsque ce dernier vise et assure sa position de visée.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.12	Les pattes du bipied de SACM ne doivent pas tourner et permettre au SACM C21 de se déplacer en cours de tir.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.13	Chaque patte de bipied de SACM doit être réglable en longueur et verrouillable avec une main selon au moins 4 positions.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.14	Le tireur d'élite doit pouvoir changer les positions des pattes du bipied de SACM en au plus 5 s.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.15	L'inclinaison latérale du bipied de SACM doit être réglable.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.16	Le bipied de SACM doit permettre une inclinaison latérale au moyen d'un seul pivot.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.17	Le bipied du SACM doit être verrouillable selon toutes les inclinaisons latérales possibles.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.18	Lorsque le bipied de SACM est verrouillé en position d'inclinaison latérale, il doit maintenir cette position même si le tireur d'élite met l'arme à feu ou se déplace sur celle-ci.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.19	Le bipied du SACM doit être inclinable sur au moins 15° à gauche et 15° à droite, par rapport à la position centrale, pour un déplacement total d'au moins 30°.	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.1.20	Le bipied du SACM ne doit pas être réglable selon un déplacement horizontal.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.21	Le bipied de SACM, dont les fixations d'interface avec le rail et les pieds de caoutchouc, doit peser au plus 635 g (22,4 oz).	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.1.22	Le bipied de SACM doit être noir.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.23	Les pieds du bipied de SACM doivent se composer de caoutchouc ou d'une matière similaire qui en empêche le déplacement et amortit les chocs de mise à feu.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.24	Les pieds du bipied de SACM doivent être amovibles et remplaçables par le tireur d'élite.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.25	Le bipied du SACM doit se composer d'un aluminium 6061-T6 ou d'une matière substitutive approuvée par l'AT.	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.1.26	Les composants métalliques du bipied de SACM doivent être anodisés avec un revêtement dur de type III et de classe 2 conforme à la MIL-A-8625.	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.1.27	Le bipied du SACM ne doit nécessiter aucun entretien de l'utilisateur, sauf sur le plan du nettoyage et de la lubrification.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.1.28	Le bipied du SACM doit être utilisable dans des environnements de catégorie climatique C2 (froid; -46 °C) et A1 (chaud et sec; 49 °C), conformément à la Mil-Std 810G.	Obligatoire	Conformité en matière de documentation				Confirmer la conformité en évaluant toute la documentation fournie par le soumissionnaire.		
3.2.1	Le bipied de SACM doit être livré avec des pieds remplaçables conçus pour la glace (souvent appelés « pointes »).	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.2.2	Le bipied de SACM doit être livré avec des pieds remplaçables conçus pour la terre/boue (souvent appelés « crampons » ou « patins »).	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.2.3	Le bipied de SACM doit être livré avec un ensemble de rallonges conçues pour prolonger les pattes d'au moins 508 mm (2,0 po).	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.2.4	Les pieds remplaçables du bipied de SACM (pointes et crampons ou patins) et les rallonges de patte doivent être livrés dans une pochette à fermeture éclair composée de Cordura 330 Denier ou d'un Cordura plus robuste de classe 2 ou 3 noir ou beige, conformément à la Mil-DTL-32439A.	Obligatoire	Échantillons de soumission				Confirmer la conformité à l'exigence au moyen des échantillons de soumission.		
3.3.1	Des dessins doivent être fournis pour permettre le catalogage de tous les composants de bipied (ils doivent présenter le NCAGE du fabricant d'origine, le numéro de pièce, l'article et ses caractéristiques clés).	Obligatoire	Dessin				Considérer comme conforme si un ou des dessins ont été fournis relativement aux exigences 3.3.1.1 à 3.3.1.4.		

		À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE					À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR		
Col. 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	Colonne 9	Colonne 10
Renvoi à l'ex.	Description du critère d'évaluation	Type de critère	Instructions supplémentaires	Auto-évaluation du soumissionnaire	Emplacement des preuves dans la documentation de soumission	Déclaration et/ou commentaires du soumissionnaire	Instructions à l'évaluateur	Évaluation de l'évaluateur	Commentaires de l'évaluateur
<b>Description d'achat technique</b>									
3.3.1	Bipied (dont le support d'interface avec le rail de l'OTAN, le bipied et les pieds de caoutchouc).	Obligatoire	Dessin				Confirmer que les dessins fournis présentent une description complète des échantillons de soumission livrés par le soumissionnaire et que cela s'avère adéquat aux fins de catalogage (les dessins doivent présenter le NCAGE du fabricant d'origine, un numéro de pièce, l'article et ses caractéristiques clés).		
3.3.1.1	Pieds à pointes (paire).	Obligatoire	Dessin				Confirmer que les dessins fournis présentent une description complète des échantillons de soumission livrés par le soumissionnaire et que cela s'avère adéquat aux fins de catalogage (les dessins doivent présenter le NCAGE du fabricant d'origine, un numéro de pièce, l'article et ses caractéristiques clés).		
3.3.1.2	Pieds à crampons ou patins (paire).	Obligatoire	Dessin				Confirmer que les dessins fournis présentent une description complète des échantillons de soumission livrés par le soumissionnaire et que cela s'avère adéquat aux fins de catalogage (les dessins doivent présenter le NCAGE du fabricant d'origine, un numéro de pièce, l'article et ses caractéristiques clés).		
3.3.1.3	Pieds de caoutchouc (paire).	Obligatoire	Dessin				Confirmer que les dessins fournis présentent une description complète des échantillons de soumission livrés par le soumissionnaire et que cela s'avère adéquat aux fins de catalogage (les dessins doivent présenter le NCAGE du fabricant d'origine, un numéro de pièce, l'article et ses caractéristiques clés).		
3.3.1.4	Prolongements de patte (paire).	Obligatoire	Dessin				Confirmer que les dessins fournis présentent une description complète des échantillons de soumission livrés par le soumissionnaire et que cela s'avère adéquat aux fins de catalogage (les dessins doivent présenter le NCAGE du fabricant d'origine, un numéro de pièce, l'article et ses caractéristiques clés).		
3.4.1	Le bipied de SACM doit être du NMT 9 : validation de la technologie réelle par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel.	Obligatoire	Preuve de NMT 9				Confirmer la conformité en évaluant toute l'information fournie prouvant que l'échantillon de soumission atteint le NMT 9.		

**APPENDICE 2 DE L'ANNEXE C**  
**SYSTÈME D'ARME À CALIBRES**  
**MULTIPLES (SACM)**

**BIPIED**

**QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE BIPIED**



Numéro de référence : W8476-246751

Date : 7 novembre 2023

Préparé par :  
DAPES 9

Autorité technique/Gestionnaire du cycle de vie du matériel  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
Ottawa (Ont.) K1A 0K2



**AVIS**

Le présent document a été révisé par l'autorité technique et ne porte sur aucune marchandise contrôlée. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues initialement avec le document demeurent applicables.

# Questionnaire d'évaluation de bipied de SACM

SECTION RÉSERVÉE AU PERSONNEL															
Id. de l'évaluateur			Date												
Bipied évalué dans le présent questionnaire															
A		O		B		O		C		O		D		O	
Totale- ment inacceptable 1		Inacceptable 2		Légère- ment inacceptable 3		Neutral 4		Légère- ment acceptable 5		Acceptable 6		Totale- ment acceptable 7			
Veuillez évaluer l'acceptabilité du bipied selon l'échelle de sept points ci-après.															
					1	2	3	4	5	6	7	Points			
1	Facilité avec laquelle le bipied est fixé à un rail d'accessoire de l'OTAN				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
2	Stabilité sur un rail d'accessoire de l'OTAN				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
3	Facilité de déploiement du bipied				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
4	Facilité de réglage des pattes du bipied				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
5	Facilité de réglage de la tension d'inclinaison latérale du bipied				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
6	Facilité de remplacement des pieds du bipied				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
7	Déformation ou torsion du bipied après un tir/un actionnement				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
8	Stabilité du bipied en cours de visée				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
9	Stabilité du bipied lors du recul de l'arme				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
10	Poids du bipied				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
11	Bruit du bipied				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
12	Interopérabilité avec d'autres accessoires d'arme				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Nombre total de points															
SECTION RÉSERVÉE AU PERSONNEL															
Vérifié et complet	Signature du personnel								Nombre total de points attribués au bipied						
Date d'évaluation	Signature de l'évaluateur								/ 84						

## PIÈCE-JOINTE 1 de la PARTIE 3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS

### SOUMISSION FINANCIÈRE

À l'exception des quantités fermes, les quantités optionnelles ne sont que des estimations faites de bonne foi et ne doivent en aucun cas être considérées comme un engagement du Canada.

Les taxes applicables doivent être fournies, mais les taxes applicables sont en dehors du prix évalué.

### QUANTITÉ FERME

ARTICLES	DESCRIPTION	UNITÉ DE DISTRIBUTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE FERME: RENDUS DROITS ACQUITTÉS (RDA), FRAIS DE TRANSPORT INCLUS, TAXES APPLICABLES EN SUS	TAXES APPLICABLES	DATE DE LIVRAISON OFFERTE
1	NNO NCAGE NR BIPIED, FUSIL	KT	244	\$ _____	\$ _____	
2	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, CAOUTCHOUC	PR	50	\$ _____	\$ _____	
3	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, POINTE	PR	50	\$ _____	\$ _____	
4	NNO NCAGE	PR	50	\$ _____	\$ _____	

	NR PIED, BIPIED, GRIFFE					
5	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, EXTENSION	PR	50	\$ _____	\$ _____	

**QUANTITÉ OPTIONNELLE**

ARTICLES	DESCRIPTION	UNITÉ DE DISTRIBUTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE FERME: RDA, TAXES APPLICABLES EN SUS		
				ANNEE1	ANNEE 2	ANNEE 3
6	NNO NCAGE NR BIPIED, FUSIL	KT	450	\$ _____	\$ _____	\$ _____
7	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, CAOUTCHOUC	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____
8	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, POINTE	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____
9	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED, GRIFFE	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10	NNO NCAGE NR PIED, BIPIED,	PR	300	\$ _____	\$ _____	\$ _____

	EXTENSION					
--	-----------	--	--	--	--	--

Année 1 : Prix si commandé dans les 12 mois à compter de la date d'attribution du contrat.  
 Année 2 : Prix si commandé dans les 13 à 24 mois à compter de la date d'attribution du contrat.  
 Année 3 : Prix si commandé dans les 25 à 36 mois à compter de la date d'attribution du contrat

Les options peuvent être exercées pour un minimum de 33 % de la quantité maximale totale par modification, et jusqu'à 100 % de la quantité maximale totale pour toutes les modifications au total dans les 36 mois suivant l'attribution du contrat.

Aux fins d'établir le prix global évalué, les prix unitaires fermes des articles numéros 1,2,3,4, et 5 et un prix annuel moyen pour les articles numéros 6,7,8,9 et 10 seront multipliés par la quantité de chaque article  
 Le total résultant de tous les prix évalués sera additionné pour établir le prix global évalué.

Le tableau ci-dessous illustre un exemple sur la façon dont le prix global évalué sera évalué

**Quantité ferme**

Articles	Description	Destination	Quantité (a)	Prix unitaire ferme (b)	Prix évalué (c) c=a*b
1	Article A	Montréal	100	86,00\$	8 600,00\$
			Prix évalué =		8 600,00\$

**Quantité optionnelle**

Articles	Description	Destination	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix évalué
2	Article A	Montréal	400	<b>A1</b> - 96,00\$	
				<b>A2</b> - 106,00\$	
				<b>A3</b> - 116,00\$	
		Prix évalué des options = $(A1 + A2 + A3) \div 3$ = 106,00\$			42 400,00\$

Prix global évalué = Prix évalué ferme + Prix évalué des options

## **PIÈCE-JOINTE 2 de la PARTIE 3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Dépôt direct (national et international);
- ( ) Échange de données informatisées (EDI);
- ( ) Virement télégraphique (international seulement);



## Liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

### Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

### Renseignements sur le fournisseur

<b>Dénomination sociale du fournisseur :</b>
<b>Structure organisationnelle :</b> <input type="checkbox"/> une entité constituée <input type="checkbox"/> une entreprise privée <input type="checkbox"/> une entreprise à propriétaire unique
<b>Adresse du fournisseur :</b>
<b>Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du fournisseur (optionnel) :</b>



**Numéro de l'invitation à soumissionner ou de la transaction :**

**Date de la soumission, de l'offre ou de la date de clôture de l'invitation à soumissionner (aaaa-mm-jj) :**

**Liste de noms**

Nom	Titre

**Déclaration**

Je, (nom) \_\_\_\_\_, (poste) \_\_\_\_\_ à (nom de la société de l'entrepreneur) \_\_\_\_\_ déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

Signature

S'il vous plaît inclure avec votre soumission ou votre offre.